

Commune de Pfulgriesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 21 mars 2025 à 19 h**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER Adjoints au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie GAST

Absente : Mme Anne-Gaëlle SCHOTT

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte-rendu de la séance du 7 février 2025 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE de l'exercice 2024

Le compte financier unique de l'exercice 2024 qui remplace l'ancien compte administratif est adopté par 12 voix pour, le Maire s'étant retiré de la salle.

Le résultat de clôture s'élève à 882 222,37 € et est conforme au résultat du CFU provisoire annoncé dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2025.

Section de fonctionnement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	618 627,28
recettes (titres émis sur l'exercice)	994 122,87
<u>Excédent de fonctionnement</u>	375 495,59
Section d'investissement	
dépenses (mandats émis sur l'exercice)	242 899,51
recettes (dont titre au 1068 pour 166 287,92 €)	296 329,00
<u>Excédent d'investissement</u>	53 429,49
Résultat de l'exercice 2024	
	428 925,08
Report excédent de fonctionnement 2023 en RF au compte 002	
	100 000,00
Report excédent d'investissement 2023 au RI au compte 001	
	353 297,29
Résultat de clôture 2023-2024	
	882 222,37
Restes à réaliser en dépenses d'investissement en 2024	
	21 000,00

AFFECTATION DU RESULTAT DU CFU 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal statue ensuite sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, s'établissant comme suit.

Montants en €

BUDGET COMMUNAL	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	353 297,29	53 429,49	406 726,78
fonctionnement	100 000,00	375 495,59	475 495,59
TOTAL	453 297,29	428 925,08	882 222,37

à l'unanimité, pour le budget communal, décide :

- d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé du compte financier unique 2024 et s'établissant à

475 495,59 €

◆ en recette de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement » au budget primitif 2025	100 000,00 €
◆ en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement » au budget primitif 2025	375 495,59 €
- et de reporter l'excédent d'investissement cumulé du compte financier unique 2024 et s'établissant à	406 726,78 €
◆ en recettes d'investissement au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » au budget primitif 2025	406 726,78 €

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

Pour mémoire, les taux ont été augmentés au 1^{er} janvier 2023, de 3 % sur les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de 0.5 % sur le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le Maire propose de reconduire les taux à l'identique, sans augmentation, au 1^{er} janvier 2025. Les taux votés sont les suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11.58 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 29.50 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties 53.75 %

VOTE DES SUBVENTIONS AU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal, par délibération, vote les subventions pour un montant total de 10 000 € et ouvre les crédits correspondants au compte 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au budget primitif 2025.

SUBVENTION « GRAND ANNIVERSAIRE »

Après discussions, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 75 € à l'association La Ligue Contre le Cancer du Bas-Rhin à la demande de M. Jean-Paul KERN qui renonce à recevoir le panier garni du même montant qui lui aurait été offert par la commune à l'occasion de son 85^e anniversaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider ce point par délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget communal 2025 est voté par nature avec reprise des résultats de l'exercice 2024 et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	en €	Section d'investissement	en €	TOTAUX
Dépenses	1 000 000.00 €	Dépenses (votées avec les crédits de report)	2 840 000.00 €	3 840 000.00 €
Recettes	1 000 000.00 €	Recettes	2 840 000.00 €	3 840 000.00 €

Le budget primitif 2025 se caractérise par une stabilité des crédits votés en section de fonctionnement sur tous les chapitres budgétaires pour un montant global de 1 000 000 € équilibré en dépenses et recettes.

Section de fonctionnement

Au chapitre 011 « charges à caractère général », la baisse de la facture énergétique de 30 000 € entre 2023 et 2024 permet de reconduire à l'identique les crédits votés en 2024 avec un volant de crédits supplémentaires pour des travaux de réfection de voirie et d'entretien des revêtements de sols du terrain de tennis et du city-stade.

Au chapitre 012 « charges de personnel », le coût total annoncé autour de 170 000 € dans la note de présentation du BP 2024 est en cohérence avec le réalisé de 175 507 €. Au budget primitif 2025, étant donné l'augmentation de la part patronale des cotisations dues à la CNRACL et la révision du régime indemnitaire RIFSEEP, les crédits votés sont relevés à 199 000 € pour faire face à toute éventualité. Il est précisé que la masse salariale devrait rester globalement stable en l'absence de tout nouveau recrutement de personnel.

Les dépenses du chapitre 65 « autres charges » votées à 250 000 € sur les exercices 2024 et 2023 sont ramenées à 230 00 € suite à la baisse de la participation financière due par la commune au SIVOM la Souffel dont elle est membre, en contrepartie de la mise à disposition de l'équipe chargée de l'entretien des espaces verts et des espaces fleuris dans la commune qui a le label « une fleur ». Pour mémoire 140 000 € en 2023 contre 104 000 € en 2024.

Pour information, aucune marge de manœuvre significative n'est possible sur les autres postes de dépenses de ce chapitre qui comprend des participations obligatoires (allocation de vétérance à verser aux anciens SP volontaires, la contribution pour l'évacuation des eaux pluviales due au SDEA), les indemnités des élus et les subventions aux associations.

Au chapitre 66 « charges financières », les intérêts à débourser sur les deux prêts en cours s'élèvent à 4 751 €. Les crédits inscrits à hauteur de 9 750 € doivent permettre de couvrir d'éventuels remboursements d'intérêts sur un nouvel emprunt à contracter pour abonder la trésorerie en cas de décaissement urgent à réaliser sur les opérations d'investissement développées ci-après.

En recettes de fonctionnement, les taux des taxes locales 2025 restent inchangés par rapport à 2024 pour une recette fiscale estimée à 523 609 €.

Au budget primitif 2025, les autres recettes sont reconduites à l'identique par rapport à 2024 (DGF et compensations à 170 000 €, revenus des immeubles provenant des deux logements communaux et de la location de la salle des fêtes à 30 000 € et produits de services à 70 000 €).

Avec un report partiel de 100 000 € provenant de l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 2024, la section de fonctionnement devrait globalement dégager un excédent de 240 000 € en 2025.

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Proposition BP 2024	Réalisé au CFU 2024	Proposition BP 2025	Observations au BP 2025
11	charges à caractère général (entretien bâtiments, voies, école...)	299 500,00	236 337,73	313 000,00	Légère↗ par rapport au BP 2024. Frais d'entretien sols terrains de tennis, city-stade et frais réfection de voirie à rajouter
12	charges de personnel (traitements et cotisations sociales)	195 000,00	175 507,09	199 000,00	Credits sup. en prévision de la révision du régime indemnitaire RIFSEEP
14	Atténuation de produits	5 500,00	0,00	5 500,00	Prévision dégrèvement TFNB au profit des jeunes agriculteurs
65	autres charges (indemnités élus, contributions et subventions)	250 450,00	199 706,72	230 750,00	Part SIVOM 128 342 € en 2022 140 162 € en 2023 104 462 en 2024 - prévoir 130 000 € en 2025
66	charges financières (intérêts des emprunts)	5 800,00	5 610,19	9 750,00	Prêt RD 31 sept.2017 + prêt 600 000 € de 2021 pour construction nouvelle école maternelle - à débourser 4 800 € mais prévoir crédits sup. si nouvel emprunt contracté en 2025
67	Charges exceptionnelles (ex CCAS et régul. des charges locatives)	250,00	0,00	500,00	
68	Dotation aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	
022	dépenses imprévues de fonct (utilisées pour les subv. exc.)	0,00	0,00	0,00	Il n'existe plus de dépenses imprévues en M57 applicable en 2023 - remplacés par une dél. de virements de crédits de chap. à chap. dans chaque section
023	Virement à la section d'investissement	297 000,00		240 000,00	
chap. 042	opérations d'ordre de transfert entre sections de fonds et d'Inv : amortissement du compte 204 - écritures de cession des chemins ruraux au Meyeracker	1 500,00	1 465,55	1 500,00	=écritures d'ordre - amortissement enfoncissement réseau Orange rue de Paris
	TOTAL	1 055 000,00	618 627,28	1 000 000,00	
Chapitre	Recettes de fonctionnement	Proposition BP 2024	Réalisé au CFU 2024	Proposition BP 2025	Observations au BP 2025
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	100 000,00		100 000,00	Report partiel de l'excédent de fonct. cumulé 2024 - reliquat de 375 495,59 € affecté en RI par titre au 1068
13	atténuation de charges (reversement d'indemnités journalières)	100,00	0,00	0,00	IJ
70	produits des services (chasse, remb't traitement Mme HECKEL)	68 400,00	80 124,12	71 380,00	Les charges locatives du chap. 70 s ont basculées au chap. 75 pour 6 000 € au 1.1.2025
73 et 731	impôts et taxes (TH et TF FNGIR taxe sur l'électricité)	611 781,00	626 467,72	620 453,00	en 2025 : produit fiscal attendu sans ↗ des taux des taxes à 523 609 € + AC Com Com + taxe sur l'électricité. En 2023 produit des taxes à 468 000 € avec ↗ de la TF de 3 %, 505 791 € en 2024
74	dotations et participations (DGF et compensations de l'Etat)	188 259,00	194 058,14	175 450,00	En 2025 reconduction à l'identique par rapport à 2024 - et subv. NEFLE sur les dépenses réalisées en fonctionnement
75	revenus des immeubles (locations salle et logts communs)	78 000,00	84 992,89	32 717,00	Remb't sinistre dégât des eaux de 57 000 € en 2024. En 2025, retour à la normale avec réajustement du compte 752 grâce au transfert de 6 000 € venant du compte 70878.
76	produits financiers	8 460,00	8 480,00	0,00	intérêts de trésorerie
77	produits exceptionnels	0,00			Compte indemnités de sinistre 7788 en M14 à imputer au 75888 en M57 au BP 2023 - En 2023 : compte 775 produits des cessions d'immobilisation = vente des chemins ruraux au Meyeracker
	TOTAL	1 055 000,00	994 122,87	1 000 000,00	

Section d'investissement

Des crédits de report ont été inscrits à hauteur de 21 000 € en dépenses d'investissement au budget primitif 2025. La section s'équilibre à 2 840 000 € en dépenses et en recettes.

Pour mémoire : En 2024, les dépenses d'investissement ont été moindres avec un réalisé de 167 478 € détaillé comme suit :

- ❖ *opération en cours : 106 792 € solde des dépenses des travaux de restructuration et acquisition de mobilier dans l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel,*
- ❖ *démarrage des études de maîtrise d'œuvre des travaux connexes de remembrement : 9 368 €,*
- ❖ *aménagements intérieurs complémentaires de la nouvelle école maternelle : 25 846 €,*
- ❖ *petites dépenses de mobilier dans le cadre des projets NEFLE des écoles (achat de chevalets, de jardinières et de mobilier pour les cours des écoles).*

En 2025, le premier poste de dépenses à régulariser concerne la nouvelle école maternelle qui a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2023, projet porté par la Communauté de communes du Kochersberg dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Trois participations financières de 300 000 € ont été versées à l'EPCI respectivement en 2021, 2022 et 2023. Le solde estimé à 950 000 € déjà budgétisé au BP 2024 est reconduit cette année en même temps que l'ensemble des subventions à recevoir en recettes d'investissement sur cette opération. Au budget primitif 2025, à défaut du paiement du solde sur production du décompte général définitif, un décaissement important sera opéré sur la trésorerie disponible.

Le second poste, estimé à 250 000 € au BP 2024 et réévalué à 665 000 € TTC suite aux études et aux opérations préparatoires à la passation du marché public devrait se concrétiser avant la fin de l'année 2025. Il concerne le réaménagement des chemins ruraux faisant suite au remembrement dans le cadre de l'arrivée de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg ACOS traversant le ban communal sur sa partie Ouest ; projet financé par la commune sur son budget communal et compensé par une subvention du concessionnaire de l'ouvrage pour un montant de 495 396 €.

La voie verte ouverte en septembre 2022 entre Pfulgriesheim et Lampertheim, le long de la RD 64, est le second projet réalisé sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de communes du Kochersberg. Les écritures comptables liées à cette opération sont également retranscrites pour la totalité de leurs montants en dépenses au compte 2151 (voirie) et en recettes (subventions diverses) au budget communal 2025, ce qui était déjà le cas au budget communal 2024. Une régularisation devrait également avoir lieu cette année, soit sur l'intégralité du coût de l'opération soit sur la base d'une estimation prévisionnelle définitive.

En 2025, deux projets complémentaires sont programmés :

- la rénovation des équipements sportifs dans la commune,
- l'installation de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment Club House.

La rénovation des équipements sportifs du city-stade, du terrain de tennis et de l'aire de jeux de la rue de la Colline estimée à 120 000 € TTC, avec un reste à charge pour la commune d'environ 15 000 € en cas d'obtention de l'intégralité des aides demandées auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, du Grand Est et de la DETR 2025, devrait avoir lieu cet été.

Le second projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment Club House pour un montant de 220 000 € TTC a été acté par délibération du 7 février 2025 et devrait s'étaler sur deux ans. La future station fonctionnera en autoconsommation collective avec réinjection du surplus d'énergie dans le réseau public de distribution d'électricité. Les crédits correspondants ont été ouverts en dépenses d'investissement et une mission de maîtrise d'œuvre a été signée le 21 février 2025 avec le cabinet Architectes et Partenaires d'Eckbolsheim.

L'opération d'élimination du parc des lampes au sodium concernant 100/300 points lumineux a été inscrite ainsi que les premières dépenses relatives aux études préliminaires sur les fresques murales du chœur de l'Eglise en vue d'engager une action de restauration de ces peintures datant du XIV^e siècle qui sont classées au titre des objets mobiliers.

Enfin, la commune dispose d'une réserve foncière de 14.05 ares en zone constructible UB qui pourra faire l'objet de travaux de viabilisation en vue de la revente de deux terrains de construction, en lisière de la 2^e tranche du lotissement au lieudit Meyeracker réalisé par la société Lingenheld construction.

Cette opération foncière se fera dans le cadre d'un budget annexe lotissement, à créer par délibération du conseil municipal, et abondé par une avance de 100 000 € inscrite en dépenses d'investissement au budget communal au compte 2745 « avances remboursables ».

Chapitre	Dépenses d'investissement	Proposition BP 2024	Réalisé au CFU 2024	Proposition BP 2025	Observations en BP 2025
020	dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	Il n'existe plus de dépenses imprévues d'invnt en M57
16	remboursement d'emprunts : capital	74 507,00	73 590,78	66 507,00	En 2025 : prêt voirie RD 31 pour 16 739,61 € et prêt école maternelle pour 38 846,69 € à rembourser soit 56 000 € + crédits sup. inscrits si nouveau prêt contracté en 2025 - prêt école élémentaire échu le 31.07.2024
20	immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	10 000,00	En 2025 : frais d'études pont sup. sur le Leisbach
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	Pas de travaux d'enfouissement de réseau tél. en 2025
21	immobilisations corporelles (terrains, bâtiments public, voiries...)	979 493,00	167 478,25	1 285 493,00	Voir détail sur tableau des investissements
23	immobilisations en cours - constructions - avances sur marchés publics	952 000,00	0,00	1 335 000,00	Voir détail sur tableau des investissements
27	autres immobilisations financières			100 000,00	Avance à verser au budget annexe du futur lot. sur le fond de jardin du 1 rue de Griesheim
041	Régularisation avances sur marchés publics (op. d'ordre)	4 000,00	1 830,48	43 000,00	En 2025 : régularisation avance sur MP à 33 000 € (travaux connexes) et sur frais d'études à 10 000 €
	TOTAL	2 030 000,00	242 899,51	2 840 000,00	
					2 145 000,00
Chapitre	Recettes d'investissement	Proposition BP 2024	Réalisé au CFU 2024	Proposition BP 2025	Observations en BP 2025
021	virement de la section de fonctionnement du compte 023	297 000,00		240 000,00	Virement de la section de fonctionnement du compte 023
001	excédent d'investissement cumulé N-1 reporté	353 297,29		406 726,78	Excédent d'investissement cumulé 2024 reporté en 2025
1068	excédent de fonctionnement cumulé N-1 reporté	166 287,92	166 287,92	375 495,59	Affection du reliquat de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2024
10	Dotations (FCTVA, TA)	113 797,29	96 104,55	52 000,00	FCTVA sur DI 2024 de 167 000 € TTC au taux de 16,404 % soit 27 000 € et TA estimée à 25 000 €
13	Subventions				
	autres subventions				
	Etat	14 896,50	2 030,50	9 200,00	En 2025 solde projets NEFLE 9 200 €.
	Région	58 000,00		70 000,00	En 2025 subv. école maternelle 58 000 € et équips sportifs 12 000 € (coup de pouce rural)
	Agence de l'eau	12 000,00		12 000,00	En 2025 subv. dégrasseur et cageettes d'infiltration parking salle des fêtes
	Département	181 000,00	28 610,00	211 000,00	En 2025 subv. sur travaux connexes du remembrement
	VINCI (ARCOS/SOCOS)	250 000,00		495 396,00	En 2025 subv. sur travaux connexes du remembrement
	Etat : DETR			26 074,63	En 2025 subv. sur équipements sportifs - demande en cours d'instruction
	Etat : DSIL	402 444,00		420 000,00	En 2025 revert quote part DSIL par Com Com sur voie verte RD 64 à 80 000 € et école mat. à 310 000 €. Demande DSIL sur renforcement et isolation charpente Club House à 30 000 €
	Concours de la Com Com	42 000,00		46 000,00	En 2025 : concours voie verte RD 64
	Etat : Fonds verts	68 860,00		17 500,00	En 2025 : projet d'élimination du parc résiduel des lampes au sodium
16	Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	150 507,00		410 507,00	En 2025 : emprunt d'équilibre + caution bancaire à 507 € (logt. com. 2 Place de la Mairie)
024	Produits des cessions au BP/chap. 040 au CA (cptes 1922151)	0,00		3 600,00	vente partie B rue des Lilas
28 (chap. 41)	Amortissement des immobilisations	1 500,00	1 465,55	1 500,00	amortissement de la subv. d'inv pour enfouiss du réseau Orange et Paques (en 2 ans)= écriture d'ordre
238	Régularisation avances sur marchés publics/frais d'études (op. d'ordre)	4 000,00	1 830,48	43 000,00	En 2025 : régularisation avance sur MP à 33 000 € (travaux connexes) et sur frais d'études à 10 000 €
		2 115 590,00	296 329,00	2 840 000,00	
		2 145 000,00			
	Crédits votés	BP 2024		BP 2025	
	section de fonctionnement	1 055 000,00 €		1 000 000,00 €	
	section d'investissement	2 145 000,00 €		2 840 000,00 €	
		3 200 000,00 €		3 840 000,00 €	

En conclusion, une part importante des dépenses à budgétiser sur l'exercice 2025 concerne des projets déjà réalisés et non soldés (nouvelle école maternelle et voie verte sur la RD 64) ou en phase d'études devant entrer en phase de travaux (travaux connexes de remembrement), susceptibles de nécessiter un besoin de financement à couvrir avec un emprunt inscrit pour 410 000 €.

Les choix pour la réalisation de nouveaux travaux s'orientent donc vers des projets susceptibles de bénéficier de subventions (rénovation des équipements sportifs et station photovoltaïque).

Un projet générateur de ressources pour la commune devrait se concrétiser en 2025-2026 grâce à la création d'un budget annexe lotissement.

Une opération optionnelle d'élimination du parc des lampes au sodium (éclairage public) reste inscrite.

Enfin des investissements en mobilier pour la salle de musique et en matériel informatique (deux copieurs) sont confirmés.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU HETRE

Dans le cadre de l'opération foncière envisagée par la commune en lisière du lotissement « Meyeracker », les dépenses liées à la viabilisation des terrains et les recettes provenant de la vente des terrains aménagés devront être retracées dans un budget annexe lotissement soumis à la TVA à créer par l'assemblée. Le conseil municipal décide donc de créer le budget annexe dénommé « lotissement du Hêtre » relatif à l'aménagement d'un lotissement de 14.05 ares comportant deux terrains de construction destinés à accueillir chacun une maison individuelle. Pour mémoire, cette opération est rendue possible grâce à l'acquisition par l'EPF de l'emprise foncière du futur lotissement qui sera rachetée par la commune de Pfulgriesheim au plus tard au 13 janvier 2027. Le terrain est desservi par un chemin rural, propriété de la commune, venant s'embrancher sur la rue du Hêtre à créer dans la 2^e phase d'urbanisation du lotissement au lieudit Meyeracker. En conséquence les travaux de viabilisation de ce lotissement devront se faire de manière simultanée. Ce dossier très important pour la commune fera l'objet d'un suivi régulier à chaque séance du conseil municipal.

FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMUNICATIONS POUR L'ANNEE 2025

et FIXATION DE L'INDEMNITE DUE AU TITRE DE L'OCCUPATION IRREGULIERE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER PAR LES RESEAUX ET OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée le 25 septembre 2025 avec la Communauté de communes du Kochersberg en vue du recouvrement des redevances dues par les opérateurs de télécommunications. En effet, de nombreuses collectivités du Kochersberg ne perçoivent aucune redevance liée au passage des réseaux et équipements de télécommunications sur leur domaine public. Dans la continuité de cette démarche, le conseil municipal est appelé à délibérer pour fixer les tarifs 2025 relatifs à l'occupation du domaine publics par les infrastructures télécom (gaines, chambres...) et pour instaurer le principe d'une indemnisation rétroactive sur les années 2021 à 2024 au titre de la redevance non perçue par la commune.

Le conseil municipal adopte ces deux points par délibérations prises à l'unanimité.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT SUR LE LEISBACH

Le Maire informe l'assemblée que le pont actuel sur le ruisseau du Leisbach situé à l'Ouest du ban communal à proximité de l'ACOS et destiné au franchissement des engins agricoles va être démolie et reconstruit un peu un amont de son emplacement actuel. Réglementairement, dans le cadre de la construction de nouvel ouvrage, un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau devra être transmis aux services de l'Etat. Le Maire propose de retenir l'offre d'un montant de 9 480 € TTC du bureau ARTELIA, agence de Schiltigheim, pour réaliser cette mission. Ce point est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN RESEAU D'IRRIGATION

Le Maire informe l'assemblée que la Coopération d'Utilisation du Matériel Agricole **CUMA KOCH Eau** envisage de développer un réseau d'irrigation à partir de trois puits de forage, dont deux sont situés sur le terroir communal, au niveau de l'exploitation agricole de poulets en batterie au lieudit Kühacker et au niveau de l'exploitation porcine sur la RD 31 au Nord du ban. Les canalisations seront enterrées à une profondeur de 50-60 cm en vue de l'irrigation des terres agricoles. La commune devra autoriser le passage du réseau sous les parcelles appartenant à son domaine public et notamment sous les chemins ruraux dont elle est propriétaire. Ce point fera l'objet d'une convention avec le pétitionnaire et sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

OSTERPUTZ

La traditionnelle matinée de nettoyage du ban communal aura lieu samedi matin 5 avril 2025. Un flyer conçu par Mme Stéphanie MESSMER sera distribué aux habitants pour les inviter à participer à cette action. Le sentier piétonnier reliant la rue du Gaensberg et la rue des Lilas sera nettoyé avec des raclettes. M. Claude AFFOLTER, ancien Président de l'ASP, annonce que de jeunes footballeurs de l'ASP se joindront à l'opération. Des actions de paillage dans la rue de Lampertheim et au cimetière seront également faites à cette occasion.

BIC de juillet 2025

La date de la prochaine réunion de travail de la commission «information » chargée de l'élaboration du BIC aura lieu jeudi 10 avril 2025 à 19 h en Mairie.

TOUR DE TABLE

M. Bertrand MEYER, Vice-Président du SIVOM la Souffel, annonce le départ au 1^{er} juin 2025 de Mme Marion PIOT, chef d'équipe des agents.

Mme Valérie WANKMULLER rappelle que les véhicules sortant de la rue du Levant sont prioritaires par rapport à ceux qui circulent sur la rue de Lampertheim. Or le marquage au sol devra refait pour être plus apparent. Cette problématique pourra être réglée dans le cadre du chantier de réfection de la bande de roulement de la RD 64 rue d'Offenheim entre le rond-point et le panneau de sortie d'agglomération à faire prochainement par le service d'entretien des routes de la Collectivité Européenne d'Alsace.

M. Gérard DURINGER Adjoint au Maire informe qu'il va rencontrer le commercial de chez DECOLUM pour réassortir le stock des illuminations de Noël. Il propose également d'organiser une réunion de travail préparatoire avec tous les intervenants du chantier de rénovations des équipements sportifs qui aura lieu au courant du 2^e semestre.

La séance est levée à 23 H 04.

